

ELECTIONS

Onze circonscriptions au lieu de treize

Le Parlement wallon valide le principe de la réforme des circonscriptions électorales. Décryptage avec le politologue Christian Behrendt.

● **Martial DUMONT**

En 2014, un recours d'Écolo avait amené la Cour constitutionnelle à estimer que les circonscriptions électorales wallonnes n'étaient pas équitablement réparties. Motif : deux d'entre elles n'envoyaient pas minimum 4 députés au Parlement wallon.

Le Parlement a donc été contraint de se positionner. PS, MR et cdH se sont donc accordés (au grand dam d'Écolo) sur un texte (envoyé au Conseil d'État avant d'être voté) pour redécouper les circonscriptions via des fusions.

À l'avenir, elles ne seront plus que 11 au lieu de 13, ce qui permettra à chacune d'envoyer au moins 4 parlementaires à Namur. Le Conseil d'État doit encore valider. Mais dans le futur, voici le nombre de députés qui seront élus par circonscriptions : Nivelles (8), Mons (5) Soignies – La Louvière (5) Tournai – Ath – Mouscron (7) Charleroi – Thuin (10) Arlon – Bastogne – Marche-

en-Famenne – Neufchâteau – Virton (6) Liège (13) Huy-Waremme (4) Verviers (6) Namur (7) et Dinant – Philippeville (4).

Écolo vert de rage

Du côté d'Écolo, Stéphane Hazée fulmine. D'une part parce qu'Écolo n'a pas été associé à la réforme. Et d'autre part parce que des changements ont également été apportés... pour les élections provinciales alors que la Cour constitutionnelle ne le demandait pas.

Pur calcul et petits arrangements entre amis, estime l'Écolo. Dans quel but ? Garder tous ses élus malgré les changements.

On notera effectivement au passage que le PS s'est associé au texte avec le MR et le cdH, alors que les noms d'oiseaux volent dans tous les sens depuis que Benoît Lutgen a débranché la prise de la précédente majorité entre socialistes et cdH. Les alliances objectives d'intérêts font oublier les querelles, juge Stéphane Hazée.

La mort de la circonscription régionale ?

Le constitutionnaliste Christian Behrendt estime pour sa part que le Parlement a respecté l'arrêt de la Cour, et s'en réjouit. Après tout, dit-il, obliger chaque circonscription à élire 4 députés est de nature à garantir une vraie représen-

tativité proportionnelle et pas une représentativité majoritaire déguisée.

« *Après, la manière dont on redécoupe les circonscriptions, c'est purement politique et ça varie effectivement en fonction des intérêts de chacun. Écolo peut le déplorer s'il le souhaite. Mais je rappelle que cela est débattu publiquement au Parlement wallon.* »

Christian Behrendt est en revanche plus circonspect sur la possibilité désormais de créer une circonscription régionale unique en Wallonie, qui enverrait 10 députés sur 75 directement à Namur. Une volonté pourtant inscrite dans la Déclaration de politique régionale du nouveau gouvernement.

« *Si on fait ça, ça veut dire qu'il n'y aura plus que 65 députés élus dans les circonscriptions territoriales. Et donc que certaines n'auront plus les 4 députés requis par la Cour constitutionnelle. Dans ce cas, il faudra alors à nouveau redécouper les circonscriptions pour coller à l'arrêt de la Cour. Ou alors augmenter le nombre de députés wallons jusqu'à 85.* »

Et ça, conclut le constitutionnaliste, c'est politiquement inaudible. D'autant, ajoute-t-il, qu'il y a déjà, selon lui, trop de députés actuellement.

Bref, avec cette nouvelle donne électorale validée par le Parlement, la circonscription wallonne est bel et bien morte. ■